

ASS/GF/II/MG

Pour le maire

2026-162



VILLE DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

OBJET : LOCATION A TITRE ONÉREUX DE TROIS PLACES DANS LE HANGAR DE L'AÉRODROME AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ HBE R+O

Nombre de conseillers
en exercice : 33

Nombre de conseillers
présents : 29

Nombre de votants :
33

Date de la convocation :
16 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de Lézignan-Corbières s'est réuni au Palais des fêtes, Avenue Maréchal Foch sous la présidence de M. le Maire, Gérard FORCADA.

Étaient présents :

M. Gérard FORCADA, M. William COMBES, Mme Christine BÉNET, M. El Mahdi DAHBI, Mme Françoise CASTEL, M. Michel MASUYER, Mme Sabrina FITO, M. Laurent MARTINEZ, Mme Corinne ARMERO, M. Alain GARCIA, Mme Mireille SANTINI, M. Bernard ROUSSET, M. Christian ROIG, M. Philippe GALANO, M. Érik LE MOAL, Mme Christine FOULQUIER, M. Thierry CAUMEIL, M. Jérôme BACAVE-ESTEVE, Mme Magali GARY-BOBO, Mme Angélique ARCIET, Mme Vanessa BESLER, Mme Émilie FABREGAT, Mme Carol-Ann EHRHARD, Mme Pauline VILCHEZ, Mme Mélinda MARTIN, M. Denis PROVENT, M. Thierry DENARD, Mme Valérie DUMONTET, Mme Dominique GÉA

Étaient absents :

M. Jean-Charles PITT, M. André HERNANDEZ, M. Michel CANO, Mme Marie-Claude MARTINEZ

Avaient donné procuration :

M. Jean-Charles PITT à M. Gérard FORCADA, M. André HERNANDEZ à Mme Valérie DUMONTET, M. Michel CANO à M. Denis PROVENT, Mme Marie-Claude MARTINEZ à Mme Dominique GÉA

QUORUM : 17

PRÉSIDENT DE SÉANCE : M. Gérard FORCADA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Corinne ARMERO

A la suite des feux de forêts de 2025 dans le département de l'Aude qui ont ravagé au total 20 000 hectares et notamment celui du mois d'août avec 17 000 hectares parcourus dans le massif des Corbières, la préfecture de l'Aude et le SDIS 11 ont fait le point en octobre 2025 sur les conditions d'alerte, d'intervention et de lutte. La volonté d'améliorer la réactivité des services de secours ainsi que la coordination des moyens ont conduit le SDIS de l'Aude à faire appel à un hélicoptère bombardier d'eau de type AS 350 Écureuil durant la saison des feux de forêts 2026. Cette expérience sera menée sur plusieurs années et si elle s'avère concluante, comme ce fut le cas dans le département du Gard notamment, la flotte pourrait être portée à moyen terme à deux engins durant la saison critique.

Le SDIS 11 a sélectionné l'aérodrome Pierre-Georges Latécoère (LFMZ) comme point d'ancrage de son hélicoptère, sachant que Lézignan-Corbières est au centre géographique de la plupart des départs de feu de l'année dernière. L'AS 350 sera abrité dans l'un des hangars municipaux mis à disposition. Dans le cadre de ses interventions, celui-ci utilisera un « bambi bucket » et devra donc le remplir à l'aide d'une bache, en restant en vol stationnaire, avant de partir en intervention.

La société HBE R+O, dont le siège social est situé à l'aérodrome de Saint-Girons en Ariège, propriétaire de l'AS 350 affrété par le SDIS 11, a informé la commune de Lézignan-Corbières qu'elle souhaite louer la moitié puis à terme la totalité du hangar municipal afin d'y baser, dès le 16 septembre, deux AS 350. En effet, en dehors de la saison des feux de forêts, la société HBE R+O utilise ses hélicoptères pour effectuer du travail aérien (surveillance de lignes électriques, de gazoduc...).

Son implantation à Lézignan-Corbières, non loin des départements de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales et du Lot-et-Garonne lui permettra de développer sa clientèle au sein de cette aire géographique.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

1/ D'approuver la location par bail de trois places de hangar au profit de la société HBE R+O, à partir du 16 septembre 2026.

2/ D'autoriser M. le Maire à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Sur présentation de son rapporteur,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré
Approuve à l'unanimité**

Et décide :

1/ D'approuver la location par bail de trois places de hangar au profit de la société HBE R+O, à partir du 16 septembre 2026.

2/ D'autoriser M. le Maire à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard FORCADA



La secrétaire de séance,
Corinne ARMERO

